

Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITE 2011



Enfance & Familles d'Adoption
221 rue La Fayette
75010 Paris
Tel : 01 40 05 57 70
Fax : 01 40 05 57 79
Mail : secretariat.federation@adoptionefa.org

www.adoptionefa.org



SOMMAIRE

Préambule

I – LA VIE DE LA FÉDÉRATION

1 – Le mouvement Enfance & Familles d'Adoption

- 1.1 La fédération : une équipe de bénévoles et des collaborateurs salariés
- 1.2 La communication interne

2 – La trésorerie

3 – Les formations

- 3.1 Les formations internes
- 3.2 Les formations professionnelles

4 – Les publications

- 4.1 La revue *Accueil*
- 4.2 Les autres publications

5 – Congrès et colloque

- 5.1 Le colloque *Évaluer l'adoptabilité*
- 5.2 Congrès *Humanitaire et adoption internationale*

6 – La communication externe

- 6.1 Le site Internet public
- 6.2 Les groupes publics de discussion et le forum
- 6.3 Les contacts Médias-Presse

II – ÉCOUTE ET SOUTIEN DES FAMILLES

1 – Accompagner les familles et les postulants

- 1.1 L'accompagnement des postulants : diversifier les formules de réflexion
- 1.2 L'accompagnement des familles au sein d'EFA
 - 1.2 La santé
 - 1.3 La scolarité
 - 1.4 EFA, une association familiale

2 – L'accompagnement des adoptés

3 – Les questions juridiques

- 3.1 Les réponses juridiques apportées
- 3.2 Adoptions internationales « imprudentes »
- 3.3 Échecs d'adoptions internationales
- 3.4 Formation et communication

III – L'ADOPTION : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

1 – La proposition de loi parlementaire

2 – L'accouchement sous X : les suites de la mission parlementaire Barèges

3 – Les enfants en France

- 3.1 Le suivi des pupilles de l'État
- 3.2 Enfants en Recherche de Famille (ERF)
- 3.3 L'enfance délaissée

4 – L'adoption internationale

- 4.1 L'adoption internationale en quelques chiffres
- 4.2 Au sein d'EFA
- 4.3 Les relations avec les acteurs français de l'adoption internationale
- 4.4 EFA à l'étranger
- 4.5 Haïti : l'après séisme

IV – L'IMPLICATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE D'EFA

- 1 – Le Conseil supérieur de l'adoption
- 2 – Le Conseil national d'accès aux origines personnelles
- 3 – Les rendez-vous institutionnels
- 4 – EFA : une association ressource

CONCLUSION

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

ADEPAPE	: Association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État ou Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
AFA	: Agence française de l'adoption
ASE	: Aide sociale à l'enfance
CLH	: Convention de La Haye
CAF	: Caisse d'allocations familiales
CIAI	: Centro italiano aiuti al l'infanzia
CNAF	: Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP	: Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
COCA	: Consultation d'orientation et de conseil en adoption
CPAM	: Caisse primaire d'assurance maladie
CREAI	: Centre régional pour l'enfance, l'adolescence et les adultes handicapés et inadaptés
CSA	: Conseil supérieur de l'adoption
DCEM	: Document de circulation pour enfant mineur
DDCS	: Direction départementale de la cohésion sociale (ex DDASS)
DGCS	: Direction générale de la cohésion sociale (ex DGAS)
ERF	: Enfants en Recherche de Famille
GIP	: Groupement d'intérêt public
IBESR	: Institut du Bien Être Social et de Recherche (Haïti)
IGAE	: Inspection générale des affaires étrangères
IGAS	: Inspection générale de l'action sociale
MAEE	: Ministère des Affaires étrangères et européennes
MASF	: Mouvement pour l'adoption sans frontière
MOWA	: Ministry of Women's Affairs (ministère de la Femme éthiopien)
OAA	: Organisme autorisé pour l'adoption
ONED	: Observatoire national de l'enfance en danger
ONG	: Organisation non gouvernementale
ORCA	: Organisation régionale de coordination pour l'adoption
ORCAN	: Organisation régionale de coordination pour l'adoption Normandie
PICRI	: Partenariat Institutions citoyens pour la recherche et l'innovation
SAI	: Service de l'adoption internationale
SIAPE	: Système d'information pour l'adoption pour les pupilles de l'État
UDAF	: Union départementale des associations familiales
UNAF	: Union nationale des associations familiales
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations Children's Emergency Fund)

Préambule

Après une année 2010 largement placée sous le signe de la mobilisation en faveur des enfants d'Haïti et des familles en cours d'apparentement, EFA a poursuivi son engagement auprès de ces familles, plus particulièrement sur la dimension juridique et judiciaire, face aux difficultés rencontrées pour faire reconnaître les adoptions prononcées en Haïti ou les faire convertir en adoptions plénières françaises.

Cette implication importante n'a pas entamé la capacité d'EFA à maintenir ses actions et ses engagements habituels.

Au-delà de la veille constante des évolutions et des politiques d'adoption des pays d'origine comme des pays d'accueil, EFA a mené une mission en Éthiopie et participé à l'assemblée générale d'Euradopt, renforçant ainsi ses connaissances et ses collaborations au-delà de nos frontières.

Du côté de la situation des enfants adoptables en France, l'inquiétude est de mise chez les professionnels et dans les organismes spécialisés dans l'adoption des pupilles dits à besoins spécifiques : baisse de la subvention d'Enfants en recherche de familles de 20 %, inefficacité totale du Système d'information pour les pupilles de l'État, non publication du rapport sur le suivi des pupilles remis au secrétariat d'État à la Famille en avril, etc.

Dans le même temps, Brigitte Barèges a rendu le rapport sur l'accouchement « sous X » qui lui avait été commandé par le même secrétariat d'État et l'Inspection générale de l'Action sociale publiait un rapport sur le fonctionnement du CNAOP. À la suite de ces deux rapports, EFA a pu faire part de ses préconisations en matière d'accompagnement à l'accès aux origines.

S'appuyant sur les rapports publiés l'année précédente et sur les groupes de travail qu'il avait initiés, le Conseil supérieur de l'adoption a présenté un certain nombre de préconisations concernant l'agrément et la préparation des candidats à l'adoption ainsi que le délaissement parental. C'est à partir de ces conclusions et préconisations, que Michèle Tabarot et les parlementaires du groupe Famille et Adoption ont présenté une proposition de loi parlementaire sur l'enfance délaissée et l'adoption. Dans le cadre de la commission spéciale créée à la suite du dépôt de cette proposition de loi, EFA a été auditionné sur la question du délaissement parental.

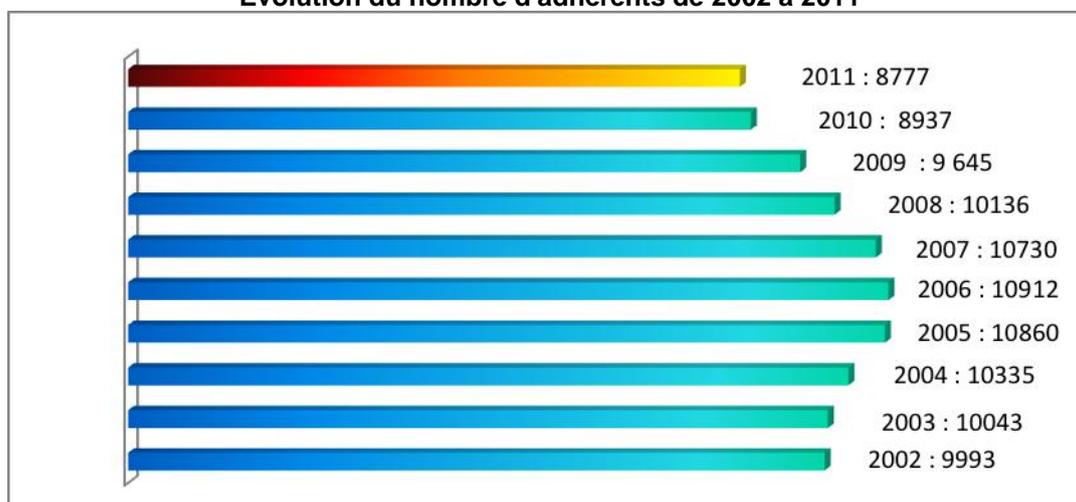
L'accompagnement des familles, préoccupation constante de notre mouvement, n'a pas été oublié : développement des formations à la parentalité, conférences sur la parentalité, la santé, la scolarité, nouvelle édition de l'ouvrage de Blandine Hamon *Parents par adoption : des mots pour le quotidien*, formations internes sur l'accompagnement et l'écoute, etc.

D'autres faits marquants jalonnent ce rapport d'activité. Ils illustrent le double rôle d'EFA au plan fédéral : être très proche des familles et de leurs préoccupations et garder un certain recul pour rester porteur d'une éthique de l'adoption garante de l'intérêt premier de l'enfant.

I - LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations s'établit à 8 777 familles sur un ensemble de 93 associations couvrant 95 départements.

Évolution du nombre d'adhérents de 2002 à 2011



1 – Le mouvement Enfance & Familles d'Adoption

1.1 La fédération : une équipe de bénévoles et de collaborateurs salariés

Le conseil d'administration fédéral compte une équipe de bénévoles composée de 15 administrateurs élus, de 14 membres associés et de 10 personnes ressources. À l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a réélu sa présidente, Geneviève Miral. Il s'est réuni à 5 reprises et a poursuivi ses missions dans le respect des orientations retenues en 2008 et réactualisées en 2011.

Dans l'équipe de salariés, Leïla Hafed tient le secrétariat de la fédération, Béatrice Zanetti effectue la saisie de la comptabilité et s'occupe de la logistique des formations. Frédérique Le Floch assure le secrétariat de rédaction de la revue *Accueil* et de certains documents officiels.

Sandrine Dekens, psychologue, poursuit sa fonction de coordinatrice du service ERF, assistée, deux matinées par semaine, d'une secrétaire, Carine Vincent, et de plusieurs bénévoles, dont Karine Nivelais, chargée de l'animation du réseau des correspondants départementaux.

En lien avec le bureau et particulièrement avec les deux secrétaires généraux, Jean-Georges Antoni, directeur de la fédération, contribue à la mise en œuvre, au suivi et au développement des actions fédérales. Il coordonne aussi l'organisation et le suivi des actions de formation à destination des associations départementales ou des professionnels concernés par l'adoption.

1.2 Communication interne

Les listes internes de diffusion et le site interne

La liste Lirefa, destinée aux responsables des associations départementales, favorise la diffusion de l'information et une plus grande cohérence entre liste de diffusion et site privé. La liste interne à l'équipe Adoption internationale a été régulièrement mise à contribution, notamment dans le cadre de l'aide apportée aux familles concernées par le séisme survenu en Haïti. Enfin, la liste des correspondants ERF a permis un travail en réseau, renforçant ainsi l'action d'EFA dans ce domaine.

Avec 12 310 visites par an pour 48 500 pages, **le site interne** reste un outil indispensable en matière de transmission et d'archivage des informations à usage des associations départementales et de la fédération. Les rubriques, comme les journaux départementaux transmis par les associations ou les fiches Adoption internationale, sont particulièrement appréciées. La liste Lirefa complète ce dispositif en annonçant la mise en ligne des documents. Le développement et le suivi technique du site sont assurés par Jean-Luc Letac. Didier Hot se charge de la mise en ligne des articles et des mises à jour.

La journée des responsables départementaux

Cette journée s'est déroulée à Paris en présence de la plupart des associations départementales. Elle a permis la présentation des nouveaux présidents et des membres du conseil d'administration. Elle a aussi été l'occasion de faire un point sur : le rapport de l'IGAS et l'IGAE sur le déploiement de l'AFA ; le suivi de la santé des enfants en provenance d'Haïti après le séisme ; l'amorce d'un travail d'équipe avec la création d'un pôle juridique ; les missions menées par EFA en Italie et en Éthiopie.

L'après-midi a donné lieu à un débat en trois groupes sur les suites à donner à l'enquête sur la baisse des cotisations et des abonnements à la revue *Accueil*. Ce travail s'est poursuivi tout au long de l'année au sein de trois groupes chargés d'élaborer des propositions sur l'avenir d'EFA.

Des interventions thématiques

Les membres de l'équipe fédérale (élus ou non) sont intervenus à 22 reprises dans diverses associations départementales lors de leur assemblée générale ou lors de soirées débats sur l'adoption internationale, la scolarité, la santé, l'accompagnement des familles, l'adoption des enfants à particularité, etc. L'adresse commune créée en 2009, interventions-AD@adoptionefa.org, commence à être connue et permet de rationaliser la gestion de ces interventions.

Interventions dans les associations en difficulté

Didier Hot et Jean-Georges Antoni se sont déplacés dans deux associations départementales, qui en ont fait la demande, en vue de les aider à se restructurer et à faire face à quelques difficultés dans la mise en œuvre de leur projet.

2 – La trésorerie

La composition de la commission finances est stable. Mathilde Chedru et Anne-Marie Quantinet assurent respectivement les fonctions de trésorière et trésorière adjointe. Participent également à cette commission, Béatrice Zanetti, Jean-Georges Antoni, Geneviève Miral et Francis Sala.

La commission finances s'est réunie une dizaine de fois afin de travailler sur les aspects financiers, comptables et administratifs relatifs à la gestion courante de l'association. Les actions suivantes se sont engagées ou poursuivies :

- mise en place et suivi du budget 2011 avec un point fin juin,
- recherche de nouveaux financements avec création d'une plaquette de dons destinée aux particuliers ; cette plaquette a été publiée deux fois dans la revue *Accueil* et mise en ligne sur le site public.

La commission finances assiste également Isabelle Heym dans la recherche de mécénat et poursuit son travail d'analyse des comptes et de recherche d'équilibre budgétaire.

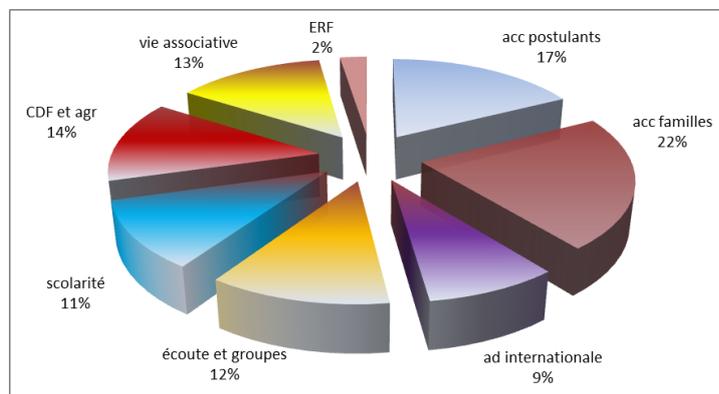
3 – Les formations

3.1 Les formations internes

22 formations de bénévoles et 10 formations à la parentalité s'adressant à des postulants ou à des familles adoptives ont été proposées, réunissant 464 participants, soit une progression de 9,7 % par rapport à 2010, soit 326 bénévoles et 138 familles :

- 12 formations de bénévoles à Paris avec 184 participants ;
- 10 formations de bénévoles avec 7 associations départementales : Meurthe-et-Moselle (3), Haute-Garonne (2), Côte-d'Or (1), Ille-et-Vilaine (1), Loire-Atlantique (1), Pyrénées-Orientales (1), La Réunion (1)) réunissant 142 participants.

Les thèmes abordés au cours de ces formations se répartissent comme suit :



10 formations à la parentalité avec 9 associations départementales (la Gironde, l'Ain en partenariat avec la Saône-et-Loire, le Finistère, la Drôme en partenariat avec l'Ardèche, l'Ille-et-Vilaine, la Corrèze en partenariat avec la Dordogne) pour 138 postulants ou familles adoptives.

Le colloque de janvier sur l'adoptabilité a accueilli 21 participants de 15 associations et le congrès sur « Humanitaire et adoption internationale », 114 participants de 38 associations. Enfin, 70 associations sur 93 ont participé à l'un ou l'autre de ces temps de formation mis en place par la fédération, dont 8 avec plus de 9 participants à des actions organisées localement.

Le conseil d'administration de fin d'année a décidé de limiter les formations au premier semestre 2012 et de se donner un temps de réflexion sur leur adéquation et leur cohérence au vu de l'évolution de l'adoption et des besoins des associations départementales.

3.2 Les formations professionnelles

Avec le colloque sur l'adoptabilité et le congrès sur « Humanitaire et adoption internationale » et 5 actions de formation, EFA a accueilli un total de 177 personnes émanant de Conseils généraux, des Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), d'OAA, des UDAF, un chiffre auquel il faut ajouter une vingtaine d'invités, soit un impact non négligeable.

EFA a également été retenu dans deux appels d'offre sur quatre (Drôme et Saône-et-Loire), a travaillé sur la question des enfants à besoins spécifiques avec le service adoption de la Gironde et formé l'intégralité des membres du Conseil de famille des Hautes-Alpes.

Enfin, a été mis en place un premier week-end de réflexion pour les candidats à l'adoption souhaitant approfondir leur projet à la grande satisfaction des 8 participants.

4 – Les publications

4.1 La revue *Accueil*

Publiée depuis 1969, la revue *Accueil* paraît quatre fois par an, dans la continuité du travail des précédentes équipes.

Programmation 2011 et 2012

Les thèmes des numéros parus en 2011 ont été consacrés à : *L'adoption visible* (n° 158), *Agrément : le chemin des parents* (n° 159), *Adoption et sexualité* (n° 160) et *Adoptés : savez-vous qui nous sommes ?* (n° 161).

Les 4 numéros de l'année 2012 traiteront les thèmes suivants : *La famille élargie* (n° 162), *Le temps de l'adaptation* (n° 163), *La famille monoparentale* (n° 164), *L'histoire de l'enfant* (n° 165).

Accueil : un lieu d'expression ouvert

La revue est un lieu d'expression de la philosophie d'Enfance & Familles d'Adoption, à travers des témoignages, des relations d'expériences, des réflexions... Au fil des numéros, cette philosophie s'exprime aussi en ouvrant les pages à d'autres points de vue. La revue a ainsi le souci d'accueillir des intervenants extérieurs et des textes qui font davantage débat, qui proposent d'autres perspectives, d'autres ouvertures. *Accueil* se doit de donner une image dynamique de la présence de l'adoption dans la société, de ses enjeux, de ses apports pour l'enfance délaissée.

Lien indispensable avec les associations départementales et les adhérents, *Accueil* est un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA. Dans ce contexte, la revue essaie de fonctionner de façon complémentaire avec le site public.

Son tirage moyen est de 10 200 exemplaires et elle est distribuée aux abonnés, aux professionnels et aux institutions. **Elle reste la seule revue en France entièrement consacrée à l'adoption.**

Les équipes

Depuis plusieurs mois, *Accueil* est animé par deux rédacteurs en chef, Jean Gabriel Cosculluela et Claire Tridon, et par le comité de rédaction composé de Geneviève Miral, Carine Boudesocque-Dubois, Christiane Sébenne, Janice Peyré, Aubeline Vinay et la secrétaire de rédaction, Frédérique Le Floch. Jean-Georges Antoni apporte son aide technique au comité de rédaction.

Dominique Gawron et Hervé Bullier assurent le routage de la revue. Après quatre années de fonctionnement, **plus de 96 % des associations ont choisi le routage centralisé.**

Un travail de fond et de forme

Depuis quelques années, un important travail de réflexion est mené pour permettre une évolution de la revue. Cela s'est concrétisé par :

- un travail de fond sur les dossiers, associant des personnes adhérentes à EFA, des adoptés, mais aussi des spécialistes et personnes extérieures à EFA, regards croisés indispensables à la revue ;
- la création de nouvelles rubriques ;
- une refonte de la maquette : intérieur de la revue, couverture désormais illustrée en couleur mettant en avant la thématique du dossier, le numéro 161 a pu ainsi paraître avec, en couverture, un dessin inédit de l'artiste Yan Nascimbene.

À la suite de l'enquête menée auprès des associations départementales en 2010 pour mieux cerner leurs attentes, et des échanges qui ont eu lieu lors de la journée des responsables départementaux, un groupe de réflexion a été constitué pour **réfléchir à l'évolution d'*Accueil* et faire des propositions**. L'équipe de la revue devra se saisir de ces propositions en gardant une exigence de lisibilité et de réflexion, en prenant en compte les modifications du paysage de l'adoption et les nouveaux modes de lecture.

4.2 Les autres publications

Nouvelle édition de *Parents par adoption : des mots pour le quotidien*

La nouvelle édition de l'ouvrage de Blandine Hamon *Parents par adoption : des mots pour le quotidien* a été publiée en juillet. Celle-ci, revue et augmentée d'un nouveau chapitre sur l'estime de soi, a fait l'objet d'une nouvelle maquette.

Évaluer l'adoptabilité, une publication d'EFA à destination des professionnels

Lors de son colloque de janvier 2010, EFA a réuni autour du thème de l'adoptabilité des spécialistes et des acteurs de terrain – professionnels de l'enfance, travailleurs sociaux, thérapeutes, juristes et médecins. Un ouvrage est né de ce partage d'expériences, de pratiques et de questionnements. Il a été complété de nouvelles interventions de représentants de Conseil de famille des pupilles de l'État, de travailleurs sociaux et d'assistantes familiales. Outil pratique, conçu dans une perspective de dialogue interdisciplinaire, ce livre est illustré de nombreuses vignettes cliniques et propose en 2^e

partie des fiches techniques élaborées pour venir en soutien aux équipes techniques d'adoption dans leurs missions. Autant d'invitations à réfléchir au projet de vie auquel a droit tout enfant.

Article dans la revue *Enfances & Psy*

Janice Peyré a rédigé un article, *Familles adoptives : la filiation à l'épreuve des histoires, traces et représentations*, paru en août dans « Quelles filiations aujourd'hui ? » de la revue *Enfances & Psy*.

5 – Congrès et colloque

5.1 Le colloque *De l'adoptabilité à l'adoption*

Devant le succès du colloque *Évaluer l'adoptabilité : la question du projet de vie de l'enfant* et la volonté des participants de poursuivre cette réflexion, il a été décidé d'organiser un nouveau colloque, *De l'adoptabilité à l'adoption*. Destiné aux professionnels, aux membres de Conseil de famille, aux responsables d'OAA, il a eu lieu à Paris le 24 janvier en présence de plus de 150 personnes. Les différents intervenants ont abordé, dans une approche pluridisciplinaire, la création de liens, le bilan d'adoptabilité, la pertinence d'un projet d'adoption ou d'un autre projet de vie, la place des assistants familiaux, la préparation et l'accompagnement des familles, les enjeux juridiques...

5.2 Congrès *Humanitaire et adoption internationale – 19 novembre*

Programmé pour 2010, ce congrès a été reporté en 2011 suite au séisme en Haïti, qui a fortement mobilisé l'ensemble des bénévoles d'EFA. L'originalité a été de croiser tout au long d'une journée la réflexion d'intervenants issus du monde de l'adoption et des milieux humanitaires. Après quelques jalons historiques, tant du côté de l'émergence d'ONG œuvrant pour l'enfance que du côté de l'adoption internationale et de son organisation, la journée s'est articulée autour de trois tables rondes qui ont abordé les thématiques suivantes : les enfants vulnérables dans le monde ; la place de l'argent ; culpabilité et bonne conscience. La journée a été clôturée par un débat avec Jean-Marie Colombani, auteur d'un rapport sur l'adoption.

Si le séisme d'Haïti et ses conséquences ont été présents en filigrane tout au long de la journée, les intervenants ont aussi évoqué l'impact d'autres catastrophes, la triste aventure de l'Arche de Zoé, ainsi que la situation difficile des enfants dans des pays comme le Cambodge ou la République démocratique du Congo. Certains ont abordé de manière transversale des questions comme les critères permettant de définir la vulnérabilité des enfants, la nécessité d'une approche qualitative dans l'évaluation de leur prise en charge, les entraves administratives, législatives ou culturelles à la mise en place de politiques de l'enfance, la nécessité d'éviter une porosité entre les actions humanitaires et les politiques d'adoption. Les coûts objectifs et incontournables de l'adoption ont été mis en parallèle avec des demandes qui reviennent à faire peser le financement de la politique de l'enfance dans certains pays sur les épaules des adoptants. Les débats ont également porté sur les notions de dette ou de culpabilité que peut générer l'adoption internationale chez des adoptants ou des adoptés.

Ce congrès a été l'occasion d'un partenariat avec La Vie et Youphil.

6 – La communication externe

6.1 Le site Internet public

Avec près de 20 000 visites cette année, pour 800 000 pages visitées, le site public d'EFA (www.adoptioneafa.org) est l'un des sites français sur l'adoption les plus consultés, que ce soit par des familles, des candidats à l'adoption, des adoptés ou des professionnels. Les visites ont été régulières tout au long de l'année : 88 % des visiteurs sont en France, 10 % des visites sont effectuées depuis les États-Unis. Les visites proviennent en large majorité (90 %) du moteur de recherche Google.

Régulièrement mis à jour, le site couvre l'actualité de l'adoption, nationale et internationale, et met en avant les actions et les prises de position d'EFA. Il propose des informations de fond, régulièrement actualisées, sur les démarches avant et après l'adoption, sur les aspects juridiques, sur la vie des familles (santé, scolarité), et des fiches sur les principaux pays d'adoption. Toutes ces informations sont systématiquement vérifiées avant d'être mises en ligne et sont utilement complétées par les informations que peuvent apporter les responsables des associations départementales, et les rencontres organisées par ces dernières autour de thèmes précis.

Les mises à jour, effectuées en collaboration avec les différentes équipes fédérales, ont une fois encore laissé peu de temps pour des améliorations de certaines fonctionnalités, pourtant envisagées, et toujours prévues, comme l'amélioration des arborescences, l'incorporation de fichiers son ou vidéo, et la création d'une page d'accueil parallèle permettant une présentation en anglais.

6.2 Les groupes publics de discussion et le forum

Ils permettent de communiquer avec les personnes – adhérents d'EFA ou pas – qui souhaitent échanger au sujet de l'adoption ; ils sont également une source d'information et d'échanges sur des sujets plus spécifiques, tel le groupe santé. Alors que la plupart des autres forums publics (Espace-adoption en Suisse, Adopt-FR au Québec, AuFéminin / Doctissimo / MagicMaman en France) voient leur fréquentation baisser significativement, nos 3 forums publics poursuivent leur croissance.

Les associations départementales peuvent, dans ces lieux d'échange publics, repérer des adhérents potentiels et leur proposer des contacts locaux.

Le Yahoo groupe AdoptionEFA

Créée en 2001, la liste de discussion généraliste AdoptionEFA compte près de 3 400 membres. Le nombre de messages échangés s'élève à 2 100 pour l'année, sans doute parce que le paramétrage des réponses a été modifié, priorisant « Répondre à tous ».

Ce groupe est administré par quatre modérateurs. Des membres des CA départementaux et fédéral y interviennent régulièrement pour apporter des réponses. C'est aussi pour ces responsables l'occasion d'avoir une autre vision de ce que pensent et ressentent adoptants et postulants. Et d'attirer, peut-être, de nouveaux adhérents, ne serait-ce qu'en signalant systématiquement les manifestations EFA au niveau local, ce qui pourrait sans doute constituer l'une des utilisations de cette liste.

Les sujets sont variés, les messages revêtent souvent la forme de questions portant sur l'agrément, les candidatures auprès des OAA, les critères de choix des Conseils de famille des pupilles de l'État, les procédures administratives une fois l'enfant arrivé, etc. D'une manière générale, l'actualité concernant l'adoption donne toujours lieu à des échanges.

Le Yahoo groupe AdoptionEFA-santé

La liste continue à son rythme de croisière avec une augmentation régulière du nombre d'inscrits (730) et de messages échangés (+10%). Les postulants en début de démarche sont de plus en plus nombreux à rejoindre cette liste et à profiter ainsi des échanges. On peut y voir le reflet du changement de paysage de l'adoption internationale où de plus en plus d'enfants à particularité sont maintenant proposés en priorité, mais aussi l'intégration par les postulants de la notion de « bonne santé » relative en fonction des pays d'origine. Les demandes de « consultations » précises se font plus rares, sans doute suite aux refus que nous y avons apporté et aux explications données avec orientation vers des consultations physiques, auprès des COCA notamment.

Pour autant, les échanges ne se résument pas à l'information des postulants. Des débats animés et très riches ont eu lieu entre parents, professionnels ou non, sur des sujets de fond : l'allaitement, les troubles du sommeil, les troubles des apprentissages, et la relation avec les professionnels qui gravitent autour de nos enfants (enseignants, médecins, paramédicaux, etc.). Un véritable réseau d'échange d'expériences qui se prolonge parfois en privé et qui représente une source de témoignages très utile pour la revue *Accueil*.

Le forum ouvert à tous

Ce forum est totalement libre à la lecture ; pour y écrire, il est nécessaire de s'inscrire. Il continue d'attirer beaucoup d'internautes. Avec 700 nouvelles inscriptions, il atteint les 2 700 membres. En 4 ans d'existence, 10 500 messages ont été postés, soit une moyenne de 7 par jour.

Les profils des membres sont plus diversifiés que sur le groupe Yahoo, avec, en plus des postulants, des parents en grande difficulté relationnelle avec leur enfant et surtout des adoptés qui répondent à ces derniers ou qui viennent confier leur propre ressenti.

Ce forum est subdivisé en six sections :

- 4 sections (agrément, procédure, pays et forum principal), où sont abordés les thèmes habituels des forums consacrés à l'adoption ;
- La section Témoignages se distingue du Yahoogroupe EFA et de la plupart des autres forums avec des sujets difficiles comme les échecs d'adoption, la question des origines, l'accouchement sous X...
- Une section « Annonces » où la fédération et surtout les associations départementales peuvent faire connaître leurs activités aux adhérents potentiels de leur région.

6.3 Les contacts Médias-Presses

Actualité

La majorité des sollicitations de la presse se font dans le cadre d'une actualité particulière (publication des chiffres de l'adoption internationale ou de rapports, événement spécifique, actualité parlementaire, etc.). Dès le 12 janvier, la publication des chiffres de l'adoption internationale – communiqués par le SAI, en exclusivité au *Figaro*, avant même toute parution officielle – a été l'occasion pour EFA de répondre à *LCI*, *l'AFP*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Direct matin*.

Haïti est resté un sujet important :

- l'anniversaire du séisme : *France 2, RFO, RFI* ;
- la reprise des adoptions : *Le Nouvel Observateur* en janvier, *RFI* en juin, *FR3* en juillet, en décembre sur *Europe 1*, une interview de Geneviève Miral dans le cadre de l'émission « Carnets du Monde » consacrée à Tinan Leroy et Sébastien Bertrand ;
- À propos de la situation juridique des enfants évacués et les refus de pléniers :
 - EFA a publié un communiqué en janvier (*Libération*) ;
 - En mai, un nouveau communiqué d'EFA a demandé la publication de l'accord franco-haïtien (*France Inter, AFP, France Culture, Le Figaro*) ;
 - à l'occasion de la manifestation organisée en novembre par Égalité Enfants adoptés (*La Croix*).

L'accouchement sous X a fait l'actualité à l'occasion de la publication, en janvier, du rapport de Brigitte Barèges (*La Vie*) et en décembre, lors de la proposition de loi parlementaire déposée par la même Brigitte Barèges (*AFP, France Inter*).

En février, l'Académie de médecine a publié un « rapport » choc sur l'adoption nationale (faisant un désolant amalgame entre enfants placés et enfants adoptables). Beaucoup plus abordable pour les journalistes que celui de l'IGAS sur le délaissement parental, il a eu les honneurs de la presse. EFA a été contacté à ce sujet par *Radio Classique, Actualités Sociales Hebdomadaires, Le Figaro, Elle*.

EFA a aussi été contacté suite à la diffusion de dossiers ou de reportages de certains médias :

- En mars, sur *France Info*, Geneviève Miral, interviewée en direct en complément d'un reportage à charge sur l'agrément dans les Yvelines, a recentré le débat sur les enfants et leurs besoins. Suite à cette émission, les rédactions de *France 3 Ile de France*, du *Figaro* ont voulu en savoir plus. Ce reportage a été repris dans l'émission « Interception » de *France Inter*, sans le contrepoint d'EFA...
- En mai, à l'occasion de la sortie du documentaire de Sarah Lebas « Adoption, blessures secrètes », les suppléments télé du *Nouvel Observateur* et du *Figaro* ont souhaité avoir le point de vue d'EFA.

La Croix nous a consultés pour un article après la proposition de quelques députés UMP de donner priorité aux couples (par rapport aux célibataires) pour l'adoption.

En septembre, Geneviève Miral a été interviewée par *Rue 89* suite aux propos d'Alain Marleix, député UMP, sur Vincent Placé, candidat Europe Écologie Les Verts (« Notre Coréen national »).

En dehors de l'actualité

En novembre, un dossier sur le droit à la parentalité dans *Causette* a cité Geneviève Miral qui, en décembre, a fait partie de l'émission « Les experts d'Europe 1 » consacrée à l'adoption.

Nous avons aussi aidé à remettre à jour le site Plurielles de *TF1*.

Recherches de témoignages

Comme chaque année, les demandes pour des recherches de témoignages ont été nombreuses. Quelques exemples des demandes auxquelles EFA ne donne pas suite :

- La famille qui va à la rencontre de son enfant : *TF1, France 5, Direct 8, M6* (souvent), *Gulli* ;
- Le premier Noël : *France 2* « Toute une histoire » ;
- La gratitude des enfants adoptés envers leurs parents : France 2 pour l'émission de F. Lopez ;
- Les origines : *M6, France 2* « Réunion de famille » (sur le thème de la trahison « l'enfant qui découvre qu'il a été adopté »), des agences de documentaires ;
- Les familles « originales » : les pères célibataires pour « Les Maternelles », « Papa à tout prix ».

Et quelques demandes de témoignage auxquelles nous avons répondu : *Phosphore*, « Sur les docks » de *France Culture*.

Enfin, la presse régionale et les radios locales sollicitent régulièrement les associations départementales en direct.

Si notre point de vue et notre approche sont toujours difficiles à faire passer dans les médias (partir des besoins et de la réalité des enfants plutôt que de ceux des parents, entre autres), un certain nombre d'entre eux nous sollicitent sur des sujets pour lesquels ils savent reconnaître notre expertise.

II – ÉCOUTE ET SOUTIEN DES FAMILLES

1 – La vie des familles

1.1 L'accompagnement des postulants : diversifier les formules de réflexion

Depuis quelques années, les candidats à l'adoption sont confrontés à une évolution importante de l'adoption. D'une part, les pays d'origine réclament de plus en plus de compléments d'information sur les postulants français, ne trouvant apparemment pas dans nos agréments les éléments qu'ils

attendent. D'autre part, un nombre croissant de pays exige désormais des pays d'accueil une évaluation renforcée, et pour certains, une préparation ou une formation obligatoire. Simultanément, le profil des enfants proposés à l'adoption fait apparaître une proportion non négligeable d'enfants plus grands, en fratrie ou présentant d'autres spécificités (conditions d'abandon, santé, etc.) : le retour des candidats indique qu'ils se sentent trop souvent insuffisamment informés sur ces notions. D'où l'intérêt porté par certains candidats aux diverses formules (généralement payantes) de sensibilisation et de préparation proposées dans des pays limitrophes, ou par des intervenants étrangers en France.

Le conseil d'administration fédéral a donc souhaité réfléchir à l'opportunité d'enrichir l'offre, au sein d'EFA, en direction des postulants. L'idée retenue a été de proposer aux postulants un stage de réflexion payant, en petit groupe, sur un week-end. Ce stage vient en complément de la palette de réunions et rencontres organisées au sein des associations départementales et n'a pas vocation à se substituer au travail mené par celles-ci. Si le premier (qui a réuni 4 couples et 4 personnes célibataires) a été organisé à Paris pour des raisons de logistique, l'idée envisagée était de pouvoir aussi le proposer en région, en concertation avec des associations départementales, et de démultiplier progressivement les équipes de formateurs.

La tenue de ce stage a donné lieu à des débats internes lors de la Journée des représentants départementaux. Si certains représentants ont estimé que ce type de formule venait en complémentarité du travail qu'ils mènent auprès de leurs adhérents, d'autres se sont interrogés sur la pertinence pour EFA de s'engager dans cette voie. Le coût de la formation (et, plus largement, la place de l'argent dans l'adoption) a également été évoqué. Il a été convenu de poursuivre le débat. La tenue d'un congrès interne en 2012 sur la préparation et l'accompagnement des postulants devrait permettre de se pencher sur toute la gamme des actions proposées par EFA en direction des candidats à l'adoption.

1.2 L'accompagnement des familles au sein d'EFA

Accompagner les familles avant et après l'adoption est une mission qui sous-tend de façon transversale l'action de la fédération au niveau institutionnel ainsi que le travail de proximité des équipes départementales. Les familles trouvent, auprès des associations départementales, l'écoute qu'elles recherchent dans des réunions festives ou dans des groupes d'échange ou de parole, où elles peuvent exprimer leurs craintes, leurs soucis ou leurs difficultés.

Le réseau de référents Accompagnement des familles

La journée annuelle des référents a eu lieu le 23 janvier à Paris, et a permis la rencontre de 42 personnes (référents et personnes intéressées par l'accompagnement des familles) venant de 29 départements, autour d'un thème qui ne laisse personne indifférent : l'adolescence.

Trois grands temps ont rythmé la journée :

- un exposé sur l'adolescence réalisé par Blandine Hamon et Mylone Rouanne ;
- des études de situations familiales difficiles (4 sous-groupes). La mise en commun de ce travail collectif a permis de mieux cerner les difficultés qui se présentent le plus souvent dans l'accompagnement des familles en difficulté et de redonner quelques bases sur l'écoute et l'accompagnement ;
- un échange sur les pratiques d'accompagnement dans les associations départementales pour les familles après l'adoption : expériences innovantes, partenariats créés, difficultés rencontrées.

La ligne nationale d'écoute

La ligne d'écoute s'adresse directement aux familles ou à toute personne concernée par l'adoption : postulants, adoptants et adoptés ainsi qu'aux personnes chargées de leur accompagnement dans les associations et confrontées parfois à des situations complexes.

Le dispositif repose sur un n° Azur (0810 0021 01) dont les coûts sont pris en charge par la fédération. Elle est assurée sur deux permanences hebdomadaires, le mercredi soir et le jeudi après-midi, par une équipe de 10 personnes bénévoles et formées s'appuyant sur un réseau de personnes ressources pour répondre aux questions plus pointues (santé, scolarité, psychologie, juridique, etc.).

La ligne a totalisé 106 appels qui se répartissent de la façon suivante : familles (parents et adoptés majeurs) 41 % ; postulants avec agrément 16 % ; postulants en cours de procédure d'agrément 15 % ; personnes en situation de refus d'agrément 11 % ; demandes d'information sur l'agrément et l'adoption 10 % ; demandes de personnes ou d'organismes ressources et médiation 11 % ; divers (professionnels, associations départementales EFA) 6 %. Ce bilan ne tient pas compte des appels reçus par les écoutants en dehors des plages de permanences annoncées au public.

Les thèmes principalement évoqués concernent : des problèmes scolaires et/ou d'orientation ; des questions sur le développement et l'adaptation de l'enfant (jeune) ; des difficultés plus ou moins

importantes rencontres avec des adolescents ou pré-adolescents ; des problèmes juridiques et des demandes de recherche des origines.

On note une augmentation des appels émanant du réseau EFA, ce qui laisserait penser que les responsables départementaux des associations EFA se saisissent de plus en plus de cette ligne comme d'une ligne de supervision.

Formations et conférences

Les formations à la parentalité (voir 3.1 p. 6) peuvent recouvrir un ou deux thèmes selon les souhaits des associations : « Devenir parent : un apprentissage au quotidien » et/ou « mieux comprendre et éduquer son enfant ». Elles s'adressent aussi bien aux postulants qu'aux familles adoptives.

Ces formations renforcent les actions conduites par l'équipe Accompagnement, notamment les conférences destinées à un public élargi. Développé essentiellement par deux personnes, ce travail de fond représente un important investissement en temps et en travail de préparation. Les demandes continuent d'affluer et l'équipe cherche donc à élargir le nombre des formateurs et intervenants.

Des membres de cette équipe interviennent aussi dans le cadre des formations internes (Écoute, Accompagnement des familles, animation de groupes d'échanges – cf 3.1 p. 6) et des formations externes (Un enfant, des postulants, une famille).

Enfin, un membre de l'équipe a participé à la préparation du congrès *Humanitaire et adoption internationale*, et y est intervenu.

Un suivi individualisé

À l'occasion d'une situation particulièrement complexe, l'équipe Accompagnement a mis en place en urgence, en 2010, l'accompagnement individualisé d'une famille revenue récemment en France. Trois personnes de l'équipe continuent de maintenir un contact avec cette famille.

L'équipe Accompagnement

Cette équipe chargée de l'organisation de l'accompagnement au niveau fédéral est composée de 2 personnes ressources et de 3 membres associés au Conseil d'administration. Suite à l'assemblée générale, elle compte désormais un membre supplémentaire, administrateur fédéral. Ses membres se sont réunis 4 fois dans l'année et souhaitent continuer à **élargir l'équipe pour maintenir ses actions, pour développer certains outils** – répertoire des ressources (professionnels, associations, organismes), rédaction des documents – et pour **conduire des formations**.

1.3 La santé

Le dossier des COCA s'enlise

Pourtant régulièrement sollicitées y compris par les pouvoirs publics, les COCA n'ont toujours aucune existence légale et aucun financement dédié. Le groupe de travail sur le cahier des charges piloté par le Pr Rufo est resté lettre morte et aucune suite ne lui a été donnée. Cependant au-delà de leur intérêt qui n'est plus à démontrer auprès des familles adoptives, ces consultations sont souvent mises à contribution par ces mêmes autorités qui leur refusent une réelle « identité » :

- sollicitées régulièrement pour participer à des groupes de réflexion sur des sujets liant adoption et santé de l'enfant,
- mises en avant dans les négociations avec les pays d'origine comme une preuve de l'intérêt porté par la France à une bonne intégration des enfants adoptés,
- intégrées dans la convention signée avec la Russie,
- participant à titre d'expert à des missions à l'étranger.

Malgré ce constat amer, les médecins poursuivent leur activité en cherchant à s'adapter au mieux aux besoins des familles et des enfants.

Le groupe de travail s'est réuni une seule fois cette année, rejoint par les consultants des consultations psychologiques adoption et s'ouvrant progressivement aux médecins des OAA. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'accentuer le rôle des COCA dans l'accompagnement des postulants et de favoriser les consultations pré-adoption au moment de l'appareillement, mais de refuser de donner un avis médical par mail aux personnes que l'on n'a jamais rencontrées au préalable.

La plupart des médecins des COCA sont convaincus de la nécessité de participer à ce qui pourrait être envisagé comme une préparation des postulants telle que préconisée dans les différents rapports. Ils ne le feront sans doute pas sans moyen.

Enquête du CSA sur les enfants adoptés

Cette année a été heureusement plus fertile en ce qui concerne l'enquête sur le devenir des enfants adoptés initialement prévue en deux temps. Compte tenu du retard pris pour le premier volet qui devait ne concerner que les enfants arrivés d'Haïti en 2010, il a été décidé de réunir les deux sujets en une seule enquête. D'une part, en intégrant l'année 2010 dans les 3 années de référence choisies,

et d'autre part en sur-représentant dans l'échantillon les enfants originaires d'Haïti. Ainsi il sera toujours possible d'isoler une sous-population sur laquelle pousser l'analyse plus loin si besoin. Le cahier des charges a été validé, le CREAL de Picardie a été retenu pour mener cette enquête, suite à un appel d'offre. Réalisé par Juliette Halifax, le questionnaire en est à une phase test et sera lancé en 2012 auprès d'un échantillon de parents adoptifs dont les enfants sont arrivés en 2005, 2008 et 2010. L'exploitation des réponses sera complétée par des entretiens semi-directifs téléphoniques. EFA, en tant que participant au comité de pilotage, sera un relais auprès de ses adhérents pour faciliter la réalisation de ce travail unique en son genre et qui devrait apporter des arguments pour une meilleure préparation des postulants.

L'équipe Santé et la communication auprès des familles et des professionnels

Bien que ne s'étant réunie qu'une seule fois en cours d'année, cette équipe a pris son envol et chacun y participe dans la mesure de ses disponibilités et en fonction de ses compétences. Tous sont inscrits sur la liste santé sur laquelle ils interviennent selon leurs qualifications et leur ressenti. Plusieurs d'entre eux ont rédigé un article pour la rubrique permanente de la revue *Accueil* ou des articles ciblés apportant ainsi une diversité de points de vue. Ce groupe n'est pas fermé et serait heureux d'accueillir de nouveaux adhérents professionnels de santé.

Le projet de plaquette destinée aux professionnels avance doucement et devrait voir le jour en 2013.

1.4 La scolarité

Une grande partie des travaux du groupe scolarité au cours du premier semestre a été consacrée à une analyse et à une actualisation de la présentation des dispositifs d'aide aux élèves en difficultés. Cela a permis de faire un point précis de ce qui relève de l'Éducation nationale et de la scolarité adaptée. Ce tableau a été mis en ligne sur le site public en fin d'année.

Cela a aussi été l'occasion d'actualiser le CD de présentation des travaux du groupe. Les difficultés scolaires de certains enfants adoptés s'inscrivent dans un triangle reprenant leur histoire singulière, les attentes quelquefois disproportionnées de leurs parents et les perceptions et contraintes des enseignants. Chacun de ces pôles peut être plus ou moins précisé en fonction des personnes à qui s'adressent les interventions.

Le groupe a également poursuivi ses recherches de financement pour le projet d'enquête sur *scolarité, adoption et orientation*. Cette étude a pu être prise en charge en fin d'année suite à la réponse à un appel d'offres de la région Ile-de-France. Elle sera financée sur trois ans à hauteur de plus de 80 % des charges éligibles dans le cadre du dispositif PICRI (Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation). Conduite en lien avec Michel Duyme de l'Université de Montpellier et des chercheurs de Paris 8, sa mise en œuvre débutera dans les premières semaines de 2012.

Enfin, les rencontres débats se sont poursuivies dans trois associations départementales permettant à de nouvelles personnes d'étoffer les possibilités d'intervention du groupe et deux formations de personnes relais ont eu lieu en avril à Nancy et en septembre à Paris regroupant respectivement 23 et 14 participants d'une dizaine d'associations.

1.5 EFA : une association familiale

Les relations avec l'UNAF et les UDAF

EFA adhère à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) dans la catégorie des mouvements familiaux. À ce titre, chaque association départementale fait partie de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de son département. Plusieurs associations EFA ont leur siège à l'UDAF, voire y tiennent des permanences ou y organisent quelques activités. Par ailleurs, les UDAF peuvent faire appel à EFA pour représenter les familles dans des instances comme les Conseils de famille et les Commissions d'agrément. L'UNAF contribue à hauteur de 56 000 euros au fonctionnement national d'EFA, au titre du fonds national des prestations familiales.

Fin novembre, la présidente d'EFA a rencontré David Pioli, coordonnateur du pôle Droit, sociologie et psychologie de la famille, pour évoquer avec lui la proposition de loi parlementaire, le délaissement parental, la situation des pupilles de l'État et la place des Conseils de famille.

La CNAF

En juillet, EFA a fait un point à mi-parcours sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs signée avec la CNAF pour la période 2009-2012. Après une année marquée par le séisme en Haïti, les projets prévus ont été légèrement décalés, mais EFA a montré sa capacité à faire face à l'urgence avec un soutien à l'action des associations départementales dans l'accompagnement des familles et le suivi des enfants ainsi que par ses interventions directes auprès des ministères concernés.

L'aide de la CNAF à hauteur de 12 300 euros par an est précieuse pour relever les nouveaux défis liés à l'évolution de l'adoption : la modification du profil des enfants adoptables, leur confrontation à des situations difficiles au moment de l'adolescence et de la préparation de leur entrée dans la vie active, ainsi que l'accompagnement des jeunes en quête de leurs origines.

2 – L'accompagnement des adoptés

Cette année a été essentiellement centrée sur l'écoute et l'accompagnement des personnes adoptées. Cet accompagnement doit s'envisager dans la durée : les personnes ont souvent besoin de temps et le cheminement peut être long.

Si les questions sont souvent centrées autour des origines ou des demandes de recherche, l'accompagnement intervient après chaque étape de découvertes ou à l'acceptation d'une histoire qui n'était pas celle qu'ils avaient pu imaginer et qui nécessite parfois un réajustement personnel.

Les relations développées avec les associations d'adoptés depuis plusieurs années ont permis plusieurs collaborations très constructives :

- la publication d'un numéro de la revue *Accueil* consacré uniquement aux personnes adoptées « Adoptés, savez-vous qui nous sommes ? ». Trois réunions de travail ont été nécessaires en plus des échanges par mail. Anne Laure Jaïn, Barbara Monestier, Céline Giraud, Cécile Février, Hélène Charbonnier et David Hamon ont participé à ces échanges, rédigé les articles du numéro et ont pu, par leur implication, nous faire partager leurs ressentis. Une expérience à renouveler !
- l'intervention de Julien Pierron (La Voix des adoptés) au congrès *Humanitaire et adoption internationale* ainsi que la présence de personnes adoptées, dont des représentants de Racines coréennes et de La Voix des adoptés ;
- la sollicitation de David Hamon (Racines coréennes) pour intervenir au colloque *Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnements* qui se déroulera le 23 janvier 2012.

3 – Les questions juridiques

3.1 Les réponses juridiques apportées

Aux associations

Les différentes interprétations par les tuteurs ou les services départementaux, leur méconnaissance de la réglementation sur les Conseils de famille des pupilles de l'État ont, cette année encore, fait surgir des questionnements importants :

- L'accès aux procès verbaux des séances des Conseils : les réponses rapides et nombreuses obtenues à l'enquête lancée par EFA 83 montrent la disparité des pratiques mais aussi la réactivité, l'implication et l'inquiétude des membres d'EFA ;
- La nomination des membres des Conseils : le Tribunal administratif de Pau devrait se prononcer en 2012 sur le recours de l'association du Gers contre la modification des nominations décidée par le Préfet alors que les mandats ne sont pas arrivés à échéance ;
- Le placement en vue d'adoption dans les familles d'accueil : la priorité d'examen de la demande d'adoption par la famille d'accueil a, dans plusieurs cas où le conseil de famille répondait négativement, tourné au cauchemar pour les membres des conseils de famille sans doute mais surtout pour les enfants. Sans vouloir en dégager une règle, chaque fois, il s'agissait de pupilles placés très jeunes, depuis 5 à 6 ans, chez des assistants familiaux assez âgés. Il apparaît, en tout état de cause que parfois, le sens de l'intérêt de l'enfant et le but de la profession ne sont pas assez développés dans l'information des familles d'accueil.
- La sortie du statut de pupilles à la majorité d'une part (20 % des enfants) et l'incapacité à trouver une famille adoptive pour les enfants à particularité (15 à 20 % des enfants) d'autre part, donnent à nos représentants l'impression de ne pas réussir leur mission. Et ils n'osent plus espérer que le SIAPE offre un jour une aide efficace.

Le rôle de représentant du Conseil de famille au sein des **commissions d'agrément** est désormais mis particulièrement en évidence dans les formations, afin d'obtenir qu'au moins la rédaction des rapports permette des apparentements « éclairés » tant de la part des Conseils de famille des pupilles de l'État que des autorités étrangères.

Aux familles

Un certain nombre de questions sont récurrentes et donnent lieu épisodiquement à des échanges avec les familles : agrément, Conseils de famille des pupilles de l'État, adoptions intrafamiliales, reconnaissance des décisions étrangères..., étant rappelé que EFA n'a pas qualité pour faire office de

conseil juridique professionnel et encore moins d'avocat. La fédération, dont le site public contient toute une partie juridique de qualité, est pourtant souvent sollicitée.

3.2 Échecs d'adoptions internationales

La fédération a été questionnée, à plusieurs reprises, sur les possibilités de donner un avenir à un enfant qui, ayant été adopté dans son État d'origine par une famille française, reste « au milieu du gué » car son intégration dans sa famille n'a pas été réussie et qu'il doit en être retiré : aucune solution juridique certaine ne permet de répondre à ce genre d'interrogations.

3.3 Formations et communication

Les formations internes et externes sur l'adoption internationale, l'agrément, le Conseil de famille des pupilles de l'État comportent une partie juridique assurée par des membres de l'équipe fédérale.

La chronique juridique de la revue *Accueil* a abordé les questions suivantes : *L'adoption au sein d'un couple homosexuel* ; *À propos de l'arrêt de la cour d'appel d'Angers du 26 janvier 2011* ; *Adoption et livret de famille* ; *OAA et accouchement « sous X »*.

III – L'ADOPTION : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

1 – Proposition de loi parlementaire

Une proposition de loi parlementaire sur le délaissement parental et l'adoption a été déposée par Mme Michèle Tabarot et plusieurs parlementaires le 21 septembre. Cette proposition s'inspire en partie de certaines propositions du Conseil supérieur de l'adoption.

Les deux premiers articles de la proposition de loi concernent **le délaissement parental** :

- en substituant la notion de « désintérêt manifeste » des parents par celle de « délaissement parental » (conformément à la préconisation du rapport de l'IGAS) et en donnant la possibilité au Ministère public de saisir d'office le juge d'une demande de déclaration judiciaire d'abandon (art. 350 C. civ.) ;
- en prévoyant que le rapport annuel, établi pour chaque enfant accueilli ou bénéficiant d'une mesure éducative, examine sa situation au regard du délaissement parental.

L'article 3 comprend diverses dispositions relatives à **l'agrément** :

- possibilité pour le président du Conseil général de proroger l'agrément d'une année sous certaines conditions (si il y a déjà apparemment),
- confirmation annuelle du projet d'adoption,
- précision des conditions de caducité de l'agrément.

L'article 4 propose une expérimentation sur **une préparation des candidats à l'adoption préalable à l'agrément**, dans des départements volontaires comportant un bilan à partir de cette expérimentation avant sa généralisation.

L'article 5 propose de rendre irrévocable **l'adoption simple** durant la minorité de l'adopté, sauf sur demande du Ministère public pour des motifs graves.

Enfin, l'article 6 propose :

- le renforcement de l'obligation de conseil de **l'AFA** envers ses usagers afin de mieux les orienter dans leurs démarches ;
- l'extension de l'habilitation de l'AFA à tous les pays d'origine, signataires ou non de la CLH.

La commission spéciale de l'Assemblée nationale, chargée d'examiner cette proposition de loi, a organisé dès fin novembre diverses auditions et tables rondes (délaissement parental, adoption internationale, agrément, adoption simple, Kafala) qui devraient se poursuivre en début d'année 2012. Le 29 novembre, EFA, représenté par Geneviève Miral, a participé à la table ronde relative au délaissement parental. La proposition de loi devrait être présentée à l'Assemblée nationale début 2012 avant la clôture de l'exercice parlementaire.

2 – L'accouchement dit sous « X » : les suites de la mission Barèges

Madame Brigitte Barèges, chargée en 2010 d'une mission parlementaire sur l'accouchement sous X, a remis son rapport fin janvier à François Fillon, Premier ministre, et à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale.

Ce rapport (consultable sur le site du CNAOP : www.cnaop.gouv.fr) présente dix propositions, dont la principale porte sur la suppression de l'anonymat avec possibilité d'accoucher dans le secret. L'identité de la mère serait communiquée à l'enfant devenu majeur, à sa demande. La demande d'identité ferait l'objet d'un accompagnement et la mère serait informée de l'existence de cette démarche. Le secret serait levé après le décès de la mère. Les possibilités de reconnaissance anténatales par les pères devraient être améliorées. Les accompagnements devraient être développés, et un travail mené sur le contenu du dossier de l'enfant.

Le 12 mai, Madame Bachelot-Narquin est venue présenter des pistes de travail au CNAOP : exprimant sa « réserve quant à la levée de l'anonymat » préconisée par Madame Barèges, elle a réaffirmé son soutien au dispositif actuel, qui permet à une femme de demander le secret au moment de l'accouchement et de déposer si elle le souhaite son identité dans un pli fermé. La ministre a souhaité qu'un travail de réflexion s'engage sur une amélioration de l'accompagnement des mères et des personnes souhaitant accéder à leurs origines, ainsi que sur le contenu du dossier et la levée ou non du secret après le décès de la mère. L'idée était de constituer un groupe de travail élargi, comportant des parlementaires, des professionnels de l'enfance, et des responsables associatifs. Cette proposition n'a pas abouti.

3 – Les enfants en France

3.1 Le suivi des pupilles de l'État

Service minimum auprès des pupilles de l'État

Raymond Chabrol, secrétaire général du CNAOP et ancien inspecteur de l'IGAS, avait été chargé par le Directeur général de la cohésion sociale d'une « **mission relative à l'organisation des services déconcentrés de l'État pour l'exercice de la tutelle des pupilles de l'État** ».

Raymond Chabrol a auditionné, en 2010, de nombreux intervenants : UNAF, FNADEPAPE, EFA, services de l'Aide sociale à l'enfance, Conseils de famille, etc.

Le rapport de cette mission a été remis, au secrétariat d'État à la Famille, en début d'année et n'a jamais été rendu public. Ce qui soulève une fois de plus la question du désintérêt manifeste des pouvoirs publics et de l'absence d'engagement auprès des pupilles dans notre pays.

Malgré ses 5 ans d'existence, **le SIAPE n'est toujours pas opérationnel**, en raison de problèmes de fonctionnement (peu d'inscriptions de postulants, fiches enfants et postulants peu ou mal mises à jour, absence de gestion centralisée, etc.) mais surtout faute de réelle volonté politique et de soutien du ministère et des services concernés, malgré les interpellations et les propositions répétées d'EFA. Aucune mesure concrète n'a vu le jour et après des années passées à tenter de « sauver le SIAPE », force est de constater que notre engagement et celui des membres du groupe SIAPE (dont ERF fait partie) n'a pas suffi à convaincre nos interlocuteurs institutionnels.

Le 5 décembre, **une journée technique sur l'adoption des pupilles de l'État à besoins spécifiques** a été organisée, sous l'égide de la DGCS, grâce à l'engagement et à l'énergie des membres du groupe SIAPE. Cette journée avait pour vocation de sensibiliser les professionnels des Conseils généraux et les membres des Conseils de famille à la question de l'adoption des enfants pupilles à besoins spécifiques et en particulier les plus grands d'entre eux. L'alternance des apports théoriques, des vignettes cliniques et des témoignages de familles ayant adopté des enfants grands a permis d'aborder cette problématique sous plusieurs aspects et a suscité de nombreux échanges, faisant émerger les besoins des professionnels en matière de formation, de mutualisation et d'appui technique dans leurs pratiques.

3.2 Enfants en Recherche de Famille (ERF)

ERF : un service de référence pour les professionnels

ERF est un service spécialisé dans l'adoption d'enfants pupilles, les projets concernant des enfants venant de l'étranger restant à la marge (10 %). L'important recours à ERF de la part d'organismes eux-mêmes spécialisés dans l'adoption (les ORCA) montre la carence d'une coordination nationale de l'adoption d'enfants pupilles à particularité, ce qui rend difficile l'identification de projets parentaux vers ces enfants. **L'absence de fonctionnalité du SIAPE augmente ainsi le recours à ERF comme dispositif palliatif.**

Dans près de 25 % des situations, **ERF accompagne les professionnels dans des bilans d'adoptabilité, la préparation à l'adoption des parents ou celle de l'enfant, ou des suivis post-adoption.** Le développement de cette activité résulte de la visibilité et des interventions d'ERF au sein de conférences ou de journées techniques. Comme chaque année, quelques questions ont été

adressées à ERF au sujet du SIAPE (fonctionnement, procédures d'inscription, etc.) par des professionnels des départements. Cette dimension de l'activité montre la fonction de référence d'ERF au sein de son domaine d'action.

Les enfants

80 dossiers (pour 91 enfants) ont été adressés à ERF au cours de l'année. Les demandes concernaient 70 enfants seuls (76 %) et 21 enfants (24 %) répartis en 10 fratries, dont une fratrie de 3 enfants. Parmi les 80 dossiers reçus par le service, on compte :

- 57 demandes (71 %) adressées par 35 Conseils généraux (dont 1 DOM) ;
- 11 demandes (14 %) émanant des ORCA ;
- 5 demandes (6 %) formulées par 3 OAA ;
- 3 dossiers (4 %) soumis directement par un Conseil de famille ;
- 3 recherches de parents (4 %) adressées par l'AFA ;
- 1 situation suivie dans le cadre d'une interpellation directe de grands-parents d'enfants pupilles.

La moyenne d'âge des enfants est de 5,3 ans. Les projets d'adoption les plus fréquents concernent d'une part de très jeunes enfants (souvent nés sous le secret), d'autre part des enfants devenus adoptables plus tardivement, vers 7 ou 8 ans. Près d'une demande sur deux concerne un enfant grand, même très grand puisque les « 10 ans et plus » représentent à eux seuls 21 % de ces demandes.

Les enfants porteurs de particularités psychologiques et sociales sont les plus nombreux (46 %). Les particularités sont cumulées et le plus souvent liées à un parcours de délaissement et de carences parentales. Les séquelles peuvent aller de simples perturbations psychoaffectives à des troubles psychiatriques, un retard atteignant diverses sphères (acquisition du langage, apprentissages scolaires) ou un retard « global », auxquels se cumulent parfois le statut de l'enfant, sa couleur, un éventuel échec d'adoption antérieure, mais également la position de sa famille d'accueil à l'égard du projet d'adoption. Autant d'obstacles qui compliquent la recherche de parents et l'adoption.

Pour les cas les plus graves (16 %), les séquelles du parcours de vie de l'enfant sont à la fois psychosociales et physiques. Il s'agit des cas de maltraitance grave ou de carences très précoces, qui peuvent avoir entravé le développement physique de l'enfant et sa motricité.

Les particularités médicales des enfants (38 %) concernent souvent les plus jeunes. Elles sont souvent liées à des événements pathologiques durant la grossesse ou aux conditions de l'accouchement, à de la grande prématurité ou à une maladie pas toujours diagnostiquée. Les tableaux médicaux sont souvent complexes et très incertains notamment concernant l'ampleur des séquelles attendues. Cela nécessite de rencontrer un projet parental offrant disponibilité, capacités de maternage, accessibilité des services de soins, sérénité et ouverture face aux incertitudes.

Les postulants

22 projets sont sortis du fichier ERF : 17 couples ont vu aboutir positivement leur adoption et 6 dossiers ont été classés (absence d'actualisation ou modification de la situation personnelle des postulants). 23 nouveaux projets ont été inscrits au fichier sur les 33 reçus par la coordination. Au total, **39 projets parentaux sont actuellement inscrits au fichier ERF.**

L'âge moyen des postulants est de 42 ans. 35 % d'entre eux n'ont pas d'enfant, 20 % des familles comptent déjà un enfant, 15 % ont 2 enfants, 15 % en ont 3 et 10 % familles ont 4 enfants. Globalement, **adopter un enfant à particularité nécessite une certaine maturité et résulte rarement d'une « première intention » de parentalité du couple.**

Concernant le lieu et le cadre de vie, la question de l'accessibilité des services de proximité est d'autant plus importante que les postulants souhaitent adopter un enfant à particularité ayant besoin de soins de santé, psychologiques ou d'une scolarité spécialisée.

La moitié des projets parentaux concerne des enfants allant jusqu'à 6 ans (dont 10 pour un enfant jusqu'à 2 ans), l'autre moitié, des enfants jusqu'à 11 ans (dont 10 pour des enfants de 7 à 9 ans).

85 % des postulants souhaitent adopter un seul enfant, sachant que peu de demandes sont émises par les départements, pour rechercher des parents à des fratries. Les fratries d'enfants pupilles sont fréquemment séparées dès leur placement à l'ASE, et lorsque le projet d'adoption arrive après plusieurs années, nous sommes amenés à leur rechercher des familles séparées.

Les adoptions réalisées et leur accompagnement

17 postulants accompagnés par ERF ont adopté 18 enfants (dont 9 via ERF) et 26 enfants ERF ont été adoptés (dont 9 via ERF).

13 familles ont adopté en France et 4 à l'étranger. Ce chiffre met en évidence la forte vocation des postulants inscrits à ERF à adopter en France, ce qui correspond au cœur de la mission du service. Pour les 9 enfants adoptés via ERF, les demandes émanaient de 6 départements et 3 de l'ORCAN.

Un suivi téléphonique régulier se met en place avec les postulants durant la période de préparation, il

peut s'intensifier au moment de la rencontre avec l'enfant. Il se poursuit après l'arrivée de l'enfant, la coordinatrice restant une personne ressource sur laquelle les parents peuvent s'appuyer.

Le travail d'accompagnement psychologique est difficilement réductible en résultats chiffrés, les services Adoption des départements peinent à assurer un accompagnement post-adoption, qui est souvent le parent pauvre de leurs missions. **Cette activité d'accompagnement des familles est donc particulièrement nécessaire et doit être davantage développée à ERF.**

Le réseau des correspondants

Depuis 2 ans, la référence des correspondants est assurée par Karine Nivelais. Les axes forts de son activité pour cette année ont été :

- une proposition de documents communs pour l'ensemble des 48 correspondants ERF ;
- le soutien aux correspondants dans leur investissement. Entretiens téléphoniques pour évoquer une situation, échanger à propos des profils des enfants et/ou préparer une intervention ;
- la sollicitation de différents partenaires et élus à propos de la situation des enfants pupilles de l'État (note à la Défenseure des enfants, à l'ADEPAPE, UDAF).

Les correspondants ont été contactés par 159 familles. 84 d'entre elles ont été rencontrées et 61 questionnaires ont été remis. On note une plus forte sollicitation des correspondants par les familles, ce qui confirme la reconnaissance de la capacité d'ERF à informer sur les particularités, orienter dans les démarches, accompagner et guider les postulants à l'adoption nationale.

3.3 L'enfance délaissée

Le peu d'intérêt suscité par la publication, en juin 2010, du rapport de l'IGAS sur le délaissement parental¹, ne laissait pas augurer de suites concrètes à ce travail pourtant de qualité et force de propositions. Il aura fallu la publication en février du rapport de l'Académie de médecine² - malgré une approche plus que contestable - pour que la presse s'empare du sujet et provoque un nouvel intérêt pour la question du délaissement parental.

Les débats qui ont fait suite à cette publication ont permis de relancer la réflexion du CSA et de créer un groupe de travail sur le délaissement parental (voir chapitre sur le CSA p. 23) repartant des propositions du rapport de l'IGAS. La proposition de loi parlementaire, s'inspirant d'une partie des travaux du groupe, a intégré deux articles sur le délaissement parental.

On peut regretter cependant qu'une fois de plus, cette question sensible n'ait pas fait l'objet d'un véritable travail de fond intégrant notamment les aspects de mutualisation des pratiques professionnelles, d'élaboration des outils de référence, de formation et d'information des professionnels, etc. Le « saupoudrage » des mesures tel qu'il existe actuellement ne permettra pas de se saisir véritablement de cette problématique et de répondre aux besoins des enfants.

4 – Adoption internationale

L'actualité est restée fortement marquée par les suites du séisme en Haïti tant en ce qui concerne le statut juridique des enfants que les conditions de la reprise des adoptions envisagée dans ce pays, ainsi que par une très forte baisse prévisible des adoptions internationales.

4.1 L'adoption internationale en quelques chiffres

1995 enfants sont arrivés en France dans le cadre d'une adoption internationale, soit une baisse de 43 % par rapport à 2010. Cette forte diminution est la conséquence de la fermeture d'Haïti (34 arrivées contre 992) et du ralentissement au Vietnam après la suspension de l'envoi des dossiers fin 2010. Toutefois, le recul est général dans tous les pays où les familles françaises adoptent le plus fréquemment, avec une augmentation proportionnelle significative des adoptions dans des pays parties à la convention de La Haye puisque pour la première fois cette année, elles représentent plus de la moitié des adoptions internationales (52,3 %).

La part des démarches individuelles a fortement diminué et les OAA ont accompagné presque la moitié des familles (49 % en 2011) tandis que l'AFA intervenait dans 20 % des projets.

Le continent africain devient le premier continent d'origine des enfants avec 700 visas délivrés alors qu'il était à égalité avec le continent américain en 2009.

Les enfants sont arrivés de 65 pays (72 en 2010), les 10 premiers totalisant 71 % des adoptions.

¹ Hesse C. et Naves P., *Rapport sur les conditions de reconnaissance du délaissement parental et ses conséquences pour l'enfant*, La documentation française, nov. 2009 - Accessible sur le site de La Documentation française : <www.ladocumentationfrancaise.fr>

² Mantz C., Marcelli A. et Wattel F., *Faciliter l'adoption nationale*, Académie de médecine, février 2011 – Accessible sur le site de l'Académie de médecine : <www.academie-medecine.fr>

4. 2 Au sein d'EFA

L'équipe adoption internationale a poursuivi **sa veille de la politique d'adoption internationale dans les autres pays d'accueil ainsi que celle des pays d'origine et des organismes internationaux** ; elle apporte aux associations départementales des informations actualisées et répond aux questions des familles. Ces interrogations sont soumises par les associations à l'équipe qui alerte le bureau fédéral des difficultés rencontrées par les familles et intervient dans les formations internes et externes d'EFA. Les juristes d'EFA sont régulièrement sollicités pour aider les membres de l'équipe à répondre sur des points de droit.

Il est à noter des demandes réitérées de familles rencontrant des difficultés de procédure en France mais également dans le pays d'origine et plus spécifiquement sur le continent africain.

Sans se départir d'une vigilance sur les risques d'entorses aux démarches éthiques, EFA est régulièrement associée aux réunions d'information et de réflexion institutionnelles.

Les membres de l'équipe participent régulièrement à la revue *Accueil* : articles de fond, actualité, compte rendu des missions effectuées par EFA.

Mensuellement, Claire Tridon transmet sur LIREFA les nouvelles institutionnelles françaises et étrangères (pays d'origine et pays d'accueil) ainsi qu'une sélection d'articles de la presse internationale, concernant l'adoption.

À la demande des associations départementales, les membres de l'équipe adoption internationale interviennent dans leurs manifestations.

4.3 Les relations avec les acteurs français de l'adoption internationale

4.3.1 L'Autorité centrale : le Service de l'adoption internationale (SAI)

Des échanges entre EFA et le SAI ont eu lieu, soit dans le cadre de rendez-vous spécifiques (retour sur la mission Éthiopie), soit lors de réunions plus larges sur des thèmes précis comme la situation de l'adoption en Haïti et la reprise des adoptions. La fédération EFA a été régulièrement invitée à participer aux différentes réunions organisées par le SAI avec les délégations des pays d'origine (Vietnam, Chine, Bulgarie...). Il n'a pas été possible de répondre positivement à toutes ces invitations mais les informations données lors de ces rencontres ont été transmises.

Le 6 octobre, une réunion au SAI a permis de rencontrer le nouvel ambassadeur, Monsieur Thierry Frayssé, en poste depuis septembre ainsi que sa nouvelle équipe et de faire un point général sur l'adoption internationale.

4.3.2 L'Agence française de l'adoption

L'équipe fédérale d'EFA a maintenu ses bonnes relations avec l'équipe dirigeante de l'AFA, partageant ainsi une réflexion de fond sur la gestion des nombreux dossiers, des listes d'attente, de la nécessité de mettre en œuvre une préparation des candidats à l'adoption et de sensibiliser ces derniers à l'adoption des enfants dits « à particularité ».

Le rapport de l'IGAS/IGAE³, rendu public en février, a repris les principaux points soulignés par EFA lors de son audition sur le contexte général de l'adoption internationale et la nécessité de revoir le dispositif français de l'adoption tant en ce qui concerne la préparation des candidats, l'accompagnement des familles que la politique d'implantation de l'AFA dans les pays d'origine et sa capacité à accompagner l'adoption des enfants à besoins spécifiques.

Une rencontre avec Mme Biondi et ses collaborateurs a également eu lieu le 6 octobre pour discuter, entre autres, d'une éventuelle collaboration pour une sensibilisation des postulants à l'adoption des enfants grands autour du livret « Adopter un enfant grand en Europe ».

Cela a également permis de faire un point sur l'implantation de l'AFA et sur les réponses apportées aux exigences de certains pays d'origine comme la demande de 12 heures de formation pour les familles désirant adopter en Chine.

En revanche, EFA n'a pas pu être représenté au comité de suivi de l'AFA du 24 juin (invitation parvenue trop tard). Pour mémoire, le précédent comité avait eu lieu en novembre 2010.

³ Cochery Bertrand, Leconte Thierry, Vienne Patricia, *Rapport sur le déploiement de l'Agence française de l'adoption (AFA) à l'étranger*, Rapport IGAS/IGAE, 2011. Accessible sur le site de La Documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr rubrique Rapports publics

4.4 EFA à l'étranger

4.4.1 La mission Éthiopie

Du 29 janvier au 5 février, Janice Peyré et Nathalie Parent ont effectué une mission en Éthiopie, premier pays d'origine, en 2011, des enfants adoptés en France.

Les acteurs rencontrés : La responsable du MOWA⁴, le président du tribunal fédéral d'Addis Abeba, le Consul de France, la volontaire Adoption Internationale, la responsable d'un orphelinat public, l'UNICEF, CIAI (ONG italienne), une ONG éthiopienne du Merkato, SOS enfants Éthiopie et un orphelinat de Bahir Dar.

L'adoptabilité des enfants : Cette mission a permis de comprendre comment les enfants arrivaient dans les centres d'accueil, et de quelle manière leur adoptabilité pouvait (ou non) être vérifiée. La question des enfants à besoins spécifiques et de leur avenir a pu être évoquée.

Les enfants vulnérables : Ils représentent plusieurs millions d'enfants en Éthiopie. Les ONG rencontrées ont mis en place des structures prenant en charge des enfants handicapés, des enfants séropositifs, des enfants grands, des enfants non adoptables, sous forme de parrainage, de placement en famille d'accueil, de formations des familles, de création de coopératives d'artisanat, de projets agricoles... Il est toutefois inquiétant que l'argent de l'adoption finance directement en grande partie ces projets. Si l'adoption venait à disparaître ou à ralentir, cela mettrait en péril la prise en charge de plusieurs centaines d'enfants.

Les procédures : Les personnalités officielles rencontrées ont toutes fait part de leur volonté de sécuriser les procédures d'adoption. L'obligation pour les parents adoptifs et les familles biologiques de comparaître lors du jugement d'adoption permet, en partie, de vérifier le consentement des parents de naissance et la volonté des parents adoptifs de finaliser leur procédure.

Depuis cette mission, les autorités éthiopiennes ont exigé la fermeture de centres de recueil et les procédures du MOWA ont été modifiées afin de mettre en place une véritable vérification de l'adoptabilité des enfants. Compte tenu du nombre très important d'enfants adoptés, il est primordial pour les autorités éthiopiennes de s'assurer de l'adoptabilité juridique de tous les enfants et de l'authenticité des documents fournis. Il est important pour le devenir de ces enfants que les procédures soient le plus sécurisées possible afin que l'histoire contenue dans leur dossier soit le reflet de la réalité.

Une première réunion s'est tenue au SAI le 18 mars, elle a permis de faire un retour sur cette mission. À la demande du SAI, tous les OAA intervenant en Éthiopie se sont retrouvés le 5 juillet afin que cette mission puisse leur être présentée et qu'un débat puisse s'instaurer.

4.4.2 Les suites de la mission Italie

Les contacts pris lors de la mission Italie de novembre 2010 sont maintenus et ont permis d'engager une collaboration éditoriale :

- demande d'articles pour une parution dans la revue *Accueil* (n° 159 et 160) ;
- demandes de l'association de familles Genitori si Diventa de traduction et reproduction dans sa revue de trois articles publiés dans *Accueil*, et de la publication en Italie du livre de Blandine Hamon, *Parents par adoption : des mots pour le quotidien*. Le projet est en cours pour 2012.

4.4.3 Euradopt

Les contacts initiés depuis 2008 se sont poursuivis avec Euradopt, organisme qui fédère 29 agences d'adoption de 12 pays européens (Païdia est le seul OAA français membre d'Euradopt), par le biais desquelles environ 4 000 enfants sont adoptés chaque année. Cela a permis entre autres de rencontrer CIAI lors de la mission Éthiopie et d'appréhender le travail effectué auprès des enfants vulnérables à Addis Abeba. Cela s'est également traduit par la participation de leur président au congrès EFA « Humanitaire et adoption internationale » à la table ronde relative à l'argent.

EFA était représenté par Janice Peyré. Dans son intervention, elle a présenté le mouvement, sa philosophie, ses missions et les actions menées auprès des candidats à l'adoption et des familles, ainsi que ses éclairages sur les points suivants : actualité de l'année (exemple d'Haïti comme gestion d'une situation de crise), ambivalences des regards portés sur l'adoption par les institutionnels, renforcement de l'accompagnement pré et post-adoption, importance de l'adoption plénière, nécessité de laisser aux adoptés la liberté de renouer avec leur passé tout en leur apportant, ainsi qu'à leur famille, un soutien. Janice Peyré a également participé à une table ronde sur le devenir de l'adoption.

⁴ MOWA : Ministry of Women's Affairs (ministère de la Femme)

Ces journées ont permis de renforcer des liens informels existants ou d'en nouer de nouveaux, avec des agences d'adoption ainsi qu'avec des représentants d'institutions étrangères et du Bureau permanent de la Conférence de La Haye. Le souhait a été exprimé de poursuivre les échanges, qui sont toujours susceptibles d'apporter des éclairages mutuels intéressants.

4.5 Haïti : l'après séisme

Suite au séisme, 992 enfants ont été évacués en 2010, avec pour certains des jugements et pour d'autres uniquement une autorisation délivrée par l'IBESR et 34 enfants sont arrivés en 2011.

Si 2010 a demandé une grande mobilisation de l'équipe adoption internationale pour répondre à l'angoisse des familles, 2011 a été l'année de la mobilisation juridique. Ce qui avait déjà commencé à se faire jour en juin 2010 sur le statut juridique des enfants et le refus de prononcé des adoptions plénières est presque devenu une règle.

La messagerie dédiée à Haïti

Une messagerie avait été spécialement créée pour répondre aux familles. Au cours du mois de mars, les difficultés recensées étant principalement d'ordre juridique, il n'était plus indispensable de maintenir la messagerie. Elle a donc été fermée après information aux associations départementales et sur le site public. Pour toutes questions concernant Haïti, il convenait de prendre contact avec son association départementale qui transmettait à l'équipe concernée (adoption internationale, juridique, accompagnement).

Le suivi juridique

Le statut juridique des enfants originaires de Haïti a été une préoccupation majeure pendant toute l'année. Dès janvier, l'équipe a été sollicitée occasionnellement par des familles dont les enfants venaient d'arriver et qui rencontraient des difficultés pour l'ouverture de leurs droits auprès des administrations (CAF, CPAM, l'obtention du DCEM...).

Surtout, une équipe composée de Pascale Salvage, Céline Boyard, Sophie Dazord, Marie-Hélène Theurkauff et Claire Tridon s'est mise en place pour tenter de répondre de façon coordonnée à l'afflux de correspondance ayant trait aux difficultés rencontrées par les familles et parfois leurs avocats, pour faire reconnaître les adoptions prononcées en Haïti ou les faire convertir en adoptions plénières françaises. Dans un contexte devenu de plus en plus en difficile, plus de deux cents affaires ont été répertoriées, une quarantaine de jugements de tribunaux et arrêts d'appel recueillis et analysés.

La fédération s'est particulièrement investie dans le cas des enfants arrivés en décembre 2010 sans jugement haïtien d'adoption : le ministre de la Justice, dans une dépêche-circulaire du 22 décembre 2010, faisait état d'un accord du 11 décembre 2010 entre le Premier ministre haïtien et l'ambassadeur de France, qui interdirait par principe à ces enfants de bénéficier, en France, d'une adoption plénière.

Le 2 février, EFA demandait au SAI et au ministre de la Justice de lui préciser le contenu de cet accord : dans les deux cas, c'est un refus formel qui lui a été opposé. EFA s'est néanmoins procuré les deux lettres constituant cet accord et a publié un communiqué dans lequel elle en demandait expressément la publication, demande restée lettre morte.

Le 21 mars, EFA déposait un recours devant le Conseil d'État aux fins d'annulation de la circulaire du 22 décembre 2010 : ce ne sera, au mieux, que courant 2012 qu'une décision sera rendue.

Le 4 avril, la Cour de cassation, interrogée par le TGI de Lille en janvier, a refusé de donner son avis sur le point de savoir si les actes notariés haïtiens portant recueil du consentement parental à une rupture complète et irrévocable du lien de filiation originaire de l'enfant (acte de consentement « éclairé ») pouvaient avoir effet sans être légalisés. La Cour a donné une réponse ambiguë mais qui a convaincu de nombreuses juridictions, qui avaient suspendu leurs décisions à cet avis pendant plusieurs mois, que ces actes étaient sans effet en France.

Dans la mesure où le MAEE refuse de procéder aux légalisations qui débloquent la situation, on ne peut plus, depuis cet avis, que suivre une jurisprudence qui reste chaotique et espérer une solution claire de la part de la Cour de cassation, saisie début 2012 de plusieurs pourvois.

La reprise des adoptions

Le 2 mars, Haïti a signé la CLH. Le mois suivant, les élections ont désigné Michel Martelly comme président de la République, néanmoins aucun gouvernement n'a été constitué avant octobre.

Le 8 mai, les articles de loi qui interdisaient la double nationalité ont été supprimés par un vote du Parlement.

Du 20 au 24 juin, une réunion concernant l'adoption s'est tenue à Port-au-Prince rassemblant le « groupe de Montréal », représenté par neuf autorités centrales (Allemagne, Belgique, Communauté flamande de Belgique, Autorité fédérale du Canada, États-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Québec, Suisse), l'ambassade d'Espagne, la représentation de l'UNICEF en Haïti, le Bureau permanent de la

Conférence de La Haye, l'Autorité centrale du Chili, en présence des autorités gouvernementales et parlementaires de la République d'Haïti et de l'IBESR. Au cours de cette rencontre, le président Martelly s'est engagé à mener à terme le processus de ratification de la convention de La Haye et a annoncé vouloir prendre un arrêté présidentiel rendant obligatoire le passage par des OAA.

Cela a amené le MAEE à annoncer dès le 18 juillet la reprise progressive des adoptions. Dans un premier temps, seuls les dossiers « gelés » avec ou sans apparemment pourront être étudiés. En revanche, le passage par un OAA ou par l'AFA, qui n'a été habilitée que le 24 novembre à exercer l'activité d'intermédiaire pour l'adoption en Haïti, a été rendu obligatoire même pour les procédures débutées en démarche individuelle.

À la fin de l'année 2011, aucune reprise effective n'avait eu lieu. Un séminaire a été organisé par les autorités centrales françaises et québécoises à Port-au-Prince en décembre en présence de la nouvelle directrice de l'IBESR, Madame Villedrouin. Le 23 décembre, le MAEE a réitéré son annonce de reprise des adoptions via un OAA ou l'AFA pour les dossiers « gelés ». Les premiers apparemments devraient avoir lieu début 2012.

Pour EFA, cette reprise est prématurée car les conditions garantissant des adoptions éthiques ne sont toujours pas réunies.

V - L'IMPLICATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE D'EFA

1 – Le Conseil supérieur de l'adoption (CSA)

Contrairement aux deux années précédentes, l'activité du Conseil supérieur de l'adoption a suivi un rythme plutôt irrégulier avec deux reports et une annulation de séances. Deux réunions en séance plénière (avril et octobre), une rencontre avec le groupe parlementaire Famille et adoption (janvier) et deux séances du groupe de travail sur le délaissement parental ainsi qu'une réunion sur une future proposition de loi parlementaire ont eu lieu articulant la réflexion du CSA autour de deux axes principaux : le délaissement parental et la proposition de loi parlementaire.

Rencontre avec le groupe parlementaire Famille et adoption : « L'adoption en question »

Cette rencontre, sur le thème « l'adoption en question », a eu lieu le 12 janvier en présence de plusieurs membres du CSA, de l'AFA, du SAI et d'une quinzaine de parlementaires. Les échanges se sont déroulés en deux parties :

- « Est-il possible de faciliter l'adoption ? » : abordant la question de la préparation et de l'agrément des candidats à l'adoption (à partir de travaux du CSA – cf. Rapport d'activité 2010), le projet de loi de réforme de l'adoption présenté par Nadine Morano en avril 2009, le délaissement parental à partir des propositions du rapport de l'IGAS ;
- « Quelles évolutions pour l'adoption internationale ? » avec une présentation des statistiques 2010 de l'adoption internationale, un point sur la situation internationale et l'évolution des adoptions individuelles.

Groupe de travail sur le délaissement parental

Suite à la présentation du rapport de l'Académie de médecine à la séance plénière du 7 avril, le CSA a décidé de créer un groupe de travail sur le délaissement parental, se ressaisissant ainsi du très intéressant rapport de l'IGAS sur le sujet.

Les travaux du groupe ont abouti à une série de propositions qui n'ont jamais été réellement validées ni rendues publiques. Ces propositions, qui ont aussi permis d'alimenter les discussions lors des auditions parlementaires sur la proposition de loi, portaient sur :

- Les notions de désintérêt manifeste et de délaissement parental avec une évolution de la législation (rédaction de l'article 350 du Code civil, recours à l'article 348, etc.) ;
- La nécessité d'assurer un suivi des situations de risque de délaissement et de susciter des dynamiques partenariales au sein des départements ;
- La nécessité d'étayer et de soutenir la réalisation de projets d'adoption tardive.

On peut regretter cependant que le groupe n'ait pas pu finaliser ses conclusions et qu'une fois de plus, le délaissement parental ne fasse pas l'objet de mesures concertées et cohérentes, intégrant les différentes dimensions (législatives, travail sur les pratiques professionnelles, nécessité de développer des outils de référence, etc.)

Contributions du CSA à la proposition de loi parlementaire

Souhaitant améliorer et donner plus de consistance au projet de loi de 2009, resté lettre morte, la présidente du CSA, Michèle Tabarot, a invité les membres du Conseil à une réunion le 29 juin exprimant sa volonté de présenter une proposition de loi parlementaire sur l'adoption et le délaissement parental. Celle-ci, déposée à l'Assemblée le 21 septembre, s'est appuyée sur les

travaux du CSA sur l'agrément et sur le délaissement parental et a été étudiée par le Conseil lors de la séance plénière d'octobre.

2 – Le Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP)

L'activité du CNAOP

Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année, avec une dernière séance du conseil en décembre, avant son renouvellement, prévu début 2012 (nul membre ne peut exercer plus de trois mandats).

Les chargés de mission et les correspondants du CNAOP mandatés par le secrétariat général ont poursuivi le travail de traitement des demandes d'accès aux origines personnelles⁵. Pour sa part, le conseil a maintenu les études de dossiers et de situations particulières. Il a également travaillé sur les situations de personnes placées sous tutelle faisant l'objet d'une recherche ; des débats ont porté sur la nécessité de clarifier certaines informations contenues dans la plaquette remise aux mères et communiquées sur le site public du CNAOP, notamment sur la nature irréversible de la levée de secret (impossibilité pour une mère de naissance ayant levé le secret de revenir sur sa décision). Ces débats permettent de se pencher sur des points précis de la loi, de sa mise en œuvre et de son interprétation. Le travail sur les dossiers permet une remontée dans le temps riche d'enseignements sur les circonstances familiales et sociales dans lesquelles l'anonymat a pu être demandé et des enfants confiés aux services sociaux ou à un organisme d'adoption. Il fait affleurer aussi combien certaines situations sont complexes et douloureuses, mettant en évidence la nécessité d'accompagnement des différentes personnes impliquées.

Un groupe de travail a élaboré des propositions de modification de la loi et d'harmonisation des textes réglementaires.

Les débats du Conseil ont également permis de faire connaître la position de ses différents membres sur le rapport de Madame Brigitte Barèges sur l'accouchement sous X⁶ et d'initier un débat, resté inabouti, sur l'audit du CNAOP conduit par l'IGAS.

L'audit de l'IGAS

L'audit du CNAOP par l'IGAS a donné lieu à un rapport remis à Madame Bachelot-Narquin le 21 juillet (en ligne sur le site du CNAOP). Il propose de maintenir le CNAOP sous sa forme actuelle, mais de resserrer le conseil en réduisant le nombre de conseillers, et en faisant évoluer le secrétariat général et son équipe de chargés de mission vers une cellule de conseil et de soutien aux correspondants départementaux, qui sont rattachés aux services d'Aide sociale à l'enfance des Conseils généraux. Le nombre de mandats confiés aux correspondants serait augmenté dans un souci de proximité. L'IGAS recommande l'élaboration d'un protocole de bonnes pratiques, et préconise d'améliorer les conditions d'accueil, de suivi et d'accompagnement des personnes saisissant le CNAOP et de proposer à tout demandeur une rencontre avec un travailleur social de son département. Nombre de ces recommandations vont dans le sens des propositions faites par EFA, qui ne partage toutefois pas l'hypothèse de rattacher le CNAOP à un groupement d'intérêt public (GIP) à caractère social, tel que l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED).

3 – Les rendez-vous institutionnels

En complément des rendez-vous institutionnels et auditions présentés tout au long de ce rapport, au gré des remaniements ministériels, de la disparition et de la réapparition du secrétariat d'État chargé de la Famille, les responsables d'EFA ont eu l'occasion de rencontrer différents membres du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et du secrétariat d'État à la Famille :

- le 10 février, Odile Baubin et Geneviève Miral ont rencontré Marianne Montchamp, nouvellement nommée secrétaire d'État de la Cohésion sociale, Gian Carlo Baillet (chef de cabinet) et Linda Cambon (conseillère technique du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale) pour une prise de contact et pour aborder différents sujets (accouchement sous X, rapport IGAS sur le délaissement parental, réforme de l'agrément, accompagnement post adoption) ;
- le 8 mars, Janice Peyré a participé à un dîner organisé par la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot-Narquin, pour marquer la journée de la femme en présence de femmes engagées dans les secteurs social et associatif ;
- le 28 juillet, Nathalie Parent et Geneviève Miral ont été sollicitées par le secrétariat d'État à la Famille pour aborder, avec Claude Greff (secrétaire d'État), Élisabeth Tome-Gertheinrichs

⁵ Les chiffres pour l'année 2011 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

⁶ Une des propositions du CNAOP est de reporter à la majorité la possibilité de faire une demande d'accès aux origines personnelles, proposition reprise par Brigitte Barèges, dans son rapport sur l'accouchement sous X.

(directrice de cabinet) et Catherine Loussaif (conseillère technique), une éventuelle réforme de l'agrément, la situation des pupilles de l'État et les COCA ;

- Suite à ce rendez-vous, Nathalie Parent et Geneviève Miral ont rencontré, le 3 août, Catherine Loussaif pour développer plus précisément les pistes possibles de réforme de l'agrément et de la préparation des candidats à l'adoption ;
- le 14 septembre, Geneviève Miral a participé à un dîner organisé par le secrétariat d'État à la Famille sur le thème « La famille, de quoi parlons-nous ? ».

Ces rendez-vous n'ont pas permis de réelles avancées des problématiques abordées et soulèvent la question de la continuité des actions et des missions dans un contexte de changement récurrent de nos interlocuteurs.

4 – EFA : une association ressource

EFA est devenu, au fil des années, un interlocuteur de référence et une association ressource pour les professionnels et les organismes impliqués ou préoccupés par l'adoption. Les sollicitations pour des interventions d'EFA lors de colloques, conférences, ou débats se sont multipliées :

- le 29 janvier, Janice Peyré est intervenue aux côtés de Geneviève André (Médecins du Monde) et Agnès Auschitzka (psychologue et journaliste) sur « Les enfants adoptés : que deviennent-ils ? » dans le cadre d'un cycle de conférences « Ces questions qui nous tracassent » organisées par le Temple protestant du Luxembourg (Paris) ;
- toujours le 29 janvier, Nathalie Parent et Janice Peyré ont co-animé l'atelier sur l'adoption à la 20^e Journée nationale de l'association AGAT (Groupe Amitié Turner) à Paris ;
- le 7 novembre, Janice Peyré est intervenue lors du séminaire sur l'adoption internationale organisé par Marie Rose Moro et Bernard Golse ;
- le 8 novembre, la 4^e Journée régionale de la parentalité de l'UNAF s'est tenue à Nantes. Geneviève Miral est intervenue lors de la table ronde consacrée au « couple conjugal et couple parental » ;
- L'Espace Adoption de Loire-Atlantique a organisé, le 17 novembre, dans le cadre de la semaine de la parentalité une soirée débat sur « Adoption : les enjeux de la préparation ». Geneviève Miral a participé à la 2^e table ronde consacrée à la dimension politique du dossier ;
- Enfin, le 28 novembre, Janice Peyré a participé au colloque d'Enfances & Psy sur la filiation aujourd'hui autour du thème « Familles adoptives : la filiation à l'épreuve des traces, histoires, représentations ».

CONCLUSION

Nous pointions déjà dans le rapport d'activité 2010 d'EFA la multiplication, depuis quelques années, des missions, des rapports et des groupes de travail organisés autour des questions que suscite l'adoption nationale et internationale. L'année 2011 n'a pas échappé à cette règle, et, de préconisations en propositions, les axes d'une véritable réforme, réaliste et courageuse, ainsi que la mise en place de mesures concrètes peinent à s'organiser. Et la proposition de loi parlementaire est loin de répondre à la nécessité de faire évoluer rapidement notre cadre administratif et légal de l'adoption mais aussi de prendre les mesures adaptées à une meilleure préparation des candidats à l'adoption et à un accompagnement accru des enfants et de leurs familles.

La campagne électorale de 2012 sera l'occasion pour notre mouvement de rappeler aux candidats aux élections présidentielles et législatives les enjeux majeurs de l'adoption, aujourd'hui et pour les années à venir, et de se présenter comme force de propositions.

Face à cette nouvelle donne et sans jamais oublier que les enfants doivent rester au cœur de nos préoccupations, EFA propose une réflexion globale pour faire évoluer le dispositif français de l'adoption, développe de nouvelles actions et des outils en direction des familles et des professionnels, et maintient sa forte implication institutionnelle. Le mouvement EFA – associations départementales et fédération – doit maintenir un projet fort et réaliste, et poursuivre ses partenariats avec des organismes nationaux et européens pour appuyer sa dynamique et son ouverture, tout en renforçant la gestion lucide et responsable des actions définies.

Le secrétariat général
Pour le CA fédéral d'Enfance & Familles d'Adoption